Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le 29/09/2025
ID : 071-200071884-20250925-DP2025_090-AU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

DÉCISION N° DP2025_090 - POPULATION DEMANDE DE SUBVENTION FSE+

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2020-137 en date du 9 novembre 2020 donnant délégation de pouvoir au Président,

Vu la mise en place de réseau Violences Intra Familiales (VIF) sur le territoire du Grand Charolais à compter du 1er janvier 2026,

Considérant la nécessité pour le Grand Charolais d'avoir recours à trois postes de coordination de 0,5 ETP chacun pour assurer la coordination territoriale,

Vu l'appel à projet porté par le conseil départemental de Saône-et-Loire intitulé « Renforcer la coordination territoriale pour prévenir et lutter contre les violences intrafamiliales »,

Considérant la possibilité pour le Grand Charolais de solliciter des aides dans le cadre de l'appel à projet précité auprès du fonds social européen portant sur les charges de personnel,

Considérant que cette aide peut aller jusqu'à 60% du montant des charges de personnel sur les années 2026 et 2027,

Considérant le budget pour les charges de personnels d'un montant de 162 486 euros sur les deux années,

DÉCIDE

Article 1 : De solliciter une subvention au taux maximal de 56 071 euros par année soit 2026 et 2027 auprès du fonds social européen.

Article 2 : D'effectuer toutes les formalités nécessaires à cette demande et signer tout document afférent.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publicité, devant le Tribunal administratif de Dijon (22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon CEDEX).

Article 4 : La présente décision sera communiquée aux membres du Conseil Communautaire lors d'une prochaine réunion.

====

Fait à Paray-le-Monial, le 25 septembre 2025,

Gérald GORDAT

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le 29/09/2025
ID : 071-200071884-20250925-DP2025_090-AU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Président du Grand Charolais

Signé électroniquement par : Gérald GORDAT
Date de signature : 25/09/2025
Qualité : Président